

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

ACP-UE/100.510/09/déf.

RÉSOLUTION¹

sur l'impact de la crise financière sur les États ACP

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,

- réunie à Luanda (Angola) du 30 novembre au 3 décembre 2009,
- vu l'article 17, paragraphe 1, de son règlement,
- vu les objectifs de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 (Accord de Cotonou), et tous ses amendements,
- vu les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies, et notamment l'engagement relatif à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, ainsi que les conclusions et recommandations formulées à l'issue de la réunion de haut niveau des Nations unies à New-York, le 25 septembre 2008,
- vu le rapport 2009 du groupe de réflexion des Nations unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD, intitulé «Renforcement du partenariat mondial pour le développement en temps de crise» et le rapport sur les OMD 2009,
- vu le consensus de Monterrey, adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, organisée par les Nations unies les 21 et 22 mars 2002, et la déclaration de Doha sur le financement du développement, adoptée le 2 décembre 2008 à l'occasion de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, en vue d'évaluer la mise en œuvre du consensus de Monterrey,
- vu la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, du 2 mars 2005, et le programme d'action d'Accra adopté lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, organisé à Accra du 2 au 4 septembre 2008,
- vu les déclarations du G20 à la suite de sa réunion sur la crise financière à Washington le 15 novembre 2008, de son sommet de Londres du 2 avril 2009 et de Pittsburgh du 24-25 septembre 2009,
- vu l'appel lancé aux pays développés par le président de la Banque mondiale, Robert B. Zoellick, pour qu'ils s'engagent à allouer 0,7% de leurs plans de relance économique à un "Fonds de vulnérabilité" destiné aux pays en développement²,

¹ Adoptée par l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE le 3 décembre 2009 à Luanda (Angola).

²<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:22051>

- vu le rapport du FMI sur les implications de la crise financière mondiale pour les pays à faibles revenus, publié en mars 2009,
 - vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, Comité économique et social européen et au Comité des régions du 8 avril 2009, intitulée "Aider les pays en développement à surmonter la crise"¹,
 - vu le rapport de la commission du développement économique, des finances et du commerce (ACP-EU/100.510/09/déf.)
- A. considérant que le système financier et économique mondial se caractérise par une interdépendance croissante entre tous les pays du monde,
- B. considérant que la crise financière et économique trouve ses racines dans des centres financiers comme New York et Londres, et que les États ACP ne sont pas responsables de la crise financière et économique mais en subissent de fait le contrecoup,
- C. considérant que la crise financière et économique est le résultat d'un divorce croissant entre la création de valeur ajoutée mondiale, l'épargne effective et une sphère financière évoluant de plus en plus dans un univers virtuel et spéculatif, caractérisé essentiellement par un processus de création sans fin et sans contrôles de produits dérivés à partir d'autres produits dérivés,
- D. considérant que d'après le rapport récemment publié par le FMI sur les implications de la crise financière mondiale pour les pays à faible revenu, la crise se traduira, en 2009, par un accroissement des besoins de financement des pays à faible revenu, à hauteur d'au moins 25 milliards de dollars, l'Afrique subsaharienne risquant d'être tout particulièrement frappée,
- E. considérant que l'étranglement du financement commercial depuis le début de la crise financière représente une chute d'entre 100 et 300 milliards de dollars pour les pays en développement, à laquelle sont venus s'ajouter les effets néfastes de nouvelles restrictions commerciales dans de nombreux pays, ainsi que l'impasse des négociations commerciales dans le cadre du programme de Doha pour le développement,
- F. considérant que les pays ACP sont tributaires des recettes provenant de l'exportation de produits de base, qui représentent 50 % de leurs réserves de change, et que la crise a entraîné, dans un grand nombre de pays en développement, une chute des recettes issues de l'exportation, des envois de fonds vers ces pays, de l'investissement direct étranger et de l'aide publique au développement,
- G. considérant que, entre autres facteurs, les prix élevés des combustibles et des denrées alimentaires importés, ajoutés à une faible demande des biens d'exportation qui s'est

¹ COM(2009) 160 final.

traduite par une baisse importante des sources de revenus, ont entravé la capacité de nombreux pays en développement à régler leur dette extérieure,

- H. considérant que l'incidence de la crise économique et financière sur les pays ACP a rompu un cycle de croissance économique continue amorcé en 2004, ce qui hypothèque les progrès accomplis ainsi que la réalisation des OMD,
- I. considérant que, d'après les estimations des Nations unies, il manque encore 35 milliards de dollars par an aux contributions des donateurs, par rapport à leur promesse faite en 2005 à propos des flux annuels d'aide par le Groupe des Huit à Gleneagles, et 20 milliards de dollars par an sur l'aide à l'Afrique,
- J. considérant que la conférence de Doha sur le financement du développement a porté, pour l'essentiel, sur les questions de développement à moyen terme tout en définissant un certain nombre d'objectifs liés à des réformes de fond, en soulignant la nécessité d'une approche intégrée des dimensions économiques, sociales et écologiques du développement et en reconnaissant la diversité des situations nationales,
- K. considérant que l'architecture financière internationale révèle des faiblesses qui exigent une réforme visant à la rendre plus représentative et efficace,
- L. considérant que, en réponse à la crise, les économies développées ont mis en œuvre une série de mesures aux niveaux multilatéral, européen et national, et que, en particulier, la réponse du G20 articulée autour de mesures et de réformes structurelles à court terme, s'attache en priorité à restaurer le fonctionnement des marchés et des mécanismes financiers en vue de stimuler la confiance qu'ils inspirent, tout en abordant brièvement les besoins spécifiques des pays en développement ou les autres défis principaux ayant trait à la sortie de la crise économique (sécurité alimentaire, changement climatique, préservation de la biodiversité, accès aux ressources énergétiques et l'accès à l'eau potable ou destinée à un usage domestique, y inclus pour les secteurs de production),
- M. considérant que tous les pays ACP ne sont pas touchés de manière égale par la crise financière et économique, et que les disparités sont basées sur des critères tels que le degré d'ouverture au commerce extérieur, la dépendance à l'égard des recettes provenant de l'exportation, les réserves financières et le dynamisme des marchés nationaux et régionaux,
- N. considérant que, néanmoins, les États ACP sont plus vulnérables aux perturbations exogènes et que la Banque mondiale estime qu'en règle générale, une baisse de 1 % de la croissance mondiale plongerait 20 millions de personnes de plus dans la pauvreté, dans la mesure où ce déclin de la croissance mondiale serait susceptible de compromettre les progrès accomplis en matière de développement au cours de la dernière décennie et notamment, la progression vers la réalisation des OMD,
- O. considérant que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que le nombre de personnes dans le monde souffrant de la faim atteint

désormais un milliard, et que ce chiffre s'est accru de 100 millions de personnes du fait de la crise financière¹,

- P. considérant que les risques, pour les pays ACP, engendrés par la crise concernent notamment:
- un ralentissement des échanges entre l'UE et les États ACP, et dès lors, une baisse des recettes d'exportation pour les pays ACP, entraînant des difficultés quant au financement du service de la dette,
 - un assèchement du crédit, entraînant une perte du pouvoir d'achat, et des ajustements en termes de production, d'emploi et des revenus associés,
 - une chute des courants d'investissements privés (investissements directs étrangers, investissements de portefeuille),
 - une réduction des envois de fonds des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine,
 - une diminution de l'aide publique au développement (APD),
- Q. considérant, en particulier, que les prix des ressources naturelles ont baissé, réduisant par là l'une des plus importantes sources de revenus pour les pays ACP,
- R. considérant que les pays ACP ne sont en mesure de recevoir des fonds sous la forme d'obligations souveraines,
1. rappelle que le partenariat ACP-UE doit respecter la lettre et l'esprit de l'accord de Cotonou et souligne que l'UE doit jouer un rôle décisif pour atténuer les retombées immédiates et à long terme de la crise sur les pays ACP, compte tenu aussi du rang qu'elle occupe en sa qualité de principal partenaire commercial des États ACP, de première source des flux de transferts des travailleurs migrants, de fournisseur majeur d'investissements privés et de plus grand bailleur mondial d'APD,

Garantie d'une réponse forte et rapide à la crise dans les pays ACP

2. exhorte les pays donateurs à prendre sérieusement en compte, de manière coordonnée et cohérente, les répercussions de la crise sur les pays ACP, dans le respect des principes énoncés dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et réitérés dans le plan d'action d'Accra, et en conformité avec les promesses de financement du développement formulées à Monterrey et renouvelées lors de la Conférence de Doha et des différents Sommets du G20;
3. exhorte, plus spécifiquement, les pays du G20 à respecter les engagements pris en faveur des pays en développement lors des différents sommets sur la crise financière qui se sont tenus à Washington le 15 novembre 2008, à Londres le 2 avril 2009 et à Pittsburgh les 24 et 25 septembre 2009 ;

¹ Bulletin d'information du FAO du 19 juin 2009

4. réaffirme l'importance des OMD dans la lutte contre la pauvreté et appelle au respect et à la mise en œuvre des engagements contractés par les États membres de l'UE en vue d'accroître l'APD pour la porter à 0,56% du PIB d'ici à 2010 et à 0,7% d'ici à 2015; demande que de nouveaux engagements soient pris en faveur de calendriers pluriannuels ambitieux permettant de mesurer l'augmentation progressive des budgets d'aide;
5. encourage les pays donateurs et les États ACP à diriger leurs dépenses, à court et moyen termes, vers les couches les plus pauvres de la population et les secteurs clés (santé, éducation, production agricole et infrastructures rurales, création d'emplois, eau destinée à la consommation humaine et aux secteurs de production), ainsi que vers la création et le maintien de systèmes de protection sociale et de filets de sécurité adéquats; souligne l'importance de ces mesures dans l'impossibilité de financer des paquets de relance dans les pays ACP et le besoin de rendre les ressources disponibles très rapidement;
6. souligne que les dépenses de ce type sont les plus durement touchées en temps de crise, bien qu'elles soit financièrement les plus accessibles et les plus rentables à court, moyen et long termes, et qu'elles soient de nature à produire un effet anticyclique;
7. invite instamment les pays donateurs à se servir de cette crise sans précédent comme d'un catalyseur pour explorer plus en avant les pistes existantes en termes de sources de financement additionnelles et novatrices pour le développement, telle l'instauration d'une taxe internationale sur les transactions financières, et à en définir de nouvelles, afin de permettre aux pays en développement de diversifier leurs sources de revenus et d'appliquer des programmes de dépenses plus efficaces, concrets et opérationnels;
8. invite les États membres de l'Union et les pays riches à annuler les dettes extérieures de l'ensemble des pays pauvres, sans imposer de conditions difficiles en termes de politique économique; souligne que jusqu'à 60 pays peuvent potentiellement avoir besoin de l'annulation de toutes leurs dettes s'ils veulent avoir une chance de réaliser les OMD; approuve les mesures déjà entreprises par nombre de pays européens concernant l'effacement de la dette des pays en développement, mais redoute que ces allègements de la dette n'aient fait que gonfler artificiellement les chiffres de l'aide européenne;
9. insiste en particulier sur les bénéfices liés à l'utilisation des techniques de microfinancement, sur le plan de l'économie locale mais aussi en termes de participation de la population, et en particulier des femmes, au développement;
10. demande aux institutions financières internationales (IFI), y compris aux banques multilatérales de développement, d'aider les pays en développement à surmonter la crise actuelle, à relancer la croissance, à renforcer les capacités commerciales et du marché ainsi qu'à rétablir leur accès au crédit et aux capitaux privés;
11. invite les pays développés à veiller à ce que les IFI disposent de ressources suffisantes pour assumer pleinement leur rôle;
12. invite les pays ACP à accroître dans leur propre intérêt la bonne gouvernance et la transparence de leurs finances nationales afin d'améliorer la prédictibilité, l'exécution

et le contrôle budgétaires; insiste sur l'importance du contrôle parlementaire des finances publiques;

13. insiste sur la nécessité de protéger par des législations et réglementations appropriées les pays ACP, principaux emprunteurs, contre la prédation des fonds voutours ;
14. rappelle que la réponse à la crise économique et financière doit être globale, qu'aucune institution financière, aucun segment du marché, aucune juridiction ne doit échapper à la régulation ou à la supervision, et que la transparence et la responsabilisation de tous les acteurs doivent être à la base d'une nouvelle gouvernance du monde financier;

Mesures structurelles visant à atténuer la vulnérabilité des États ACP face aux chocs exogènes

15. souligne que le commerce équitable, la promotion de l'investissement dans l'industrie et la production locale, l'esprit d'entreprise et l'innovation, ainsi que des marchés financiers réellement réglementés sont fondamentaux pour la croissance économique, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté;
16. invite les États ACP à assainir l'environnement législatif et réglementaire dans lequel opèrent les entreprises pour attirer davantage d'investissements privés, étrangers et nationaux ;
17. invite instamment les États membres de l'UE ainsi que les pays ACP à renoncer à ériger des barrières protectionnistes dans les échanges internationaux en réaction à la crise économique;
18. exhorte les États membres de l'UE à envisager, et à appliquer pleinement, des mesures autres que financières ayant une incidence positive sur le développement dans les pays ACP, notamment le transfert de technologies les plus modernes, également en matière de protection de l'environnement, qui favorise le renforcement des capacités et permet de développer la recherche et les infrastructures;
19. insiste sur la nécessité de renforcer le processus de développement et d'intégration régionale dans les États ACP, et demande notamment que les négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE), de même que la mise en œuvre de ces derniers, entre les États ACP et l'UE tiennent compte des effets de la crise sur leur développement; rappelle que les APE doivent être accompagnés du nouveau financement promis en faveur de l'aide pour le commerce, soit 2 milliards par an d'ici 2010;
20. rappelle qu'il est d'autant plus impératif pour les États membres de l'UE, du fait de la crise, d'appliquer une politique de migration qui soit respectueuse des droits de l'homme et cohérente avec les objectifs de développement; les transferts de fonds des migrants vers les pays d'origine, lesquels ont des besoins en capitaux importants, doivent être facilités et même encouragés; de même, les dimensions sociale et culturelle de la migration, en tant que facteur d'intégration, de tolérance, d'échanges et d'acceptation mutuelle entre les peuples, doivent être mieux valorisées et s'inscrire davantage dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou ;

21. souligne le besoin urgent de réformer la gouvernance financière internationale, y compris l'architecture et le fonctionnement du système financier, qui présuppose une intégration entière et équitable des pays ACP dans les instances financières internationales afin de les rendre plus représentatives et, partant, de refléter la diversité des intérêts nationaux, régionaux et internationaux dans un souci de légitimité accrue;
22. invite les pays ACP à intégrer davantage leurs parlements dans leurs procédures de prise de décision et, notamment, dans la préparation de leurs stratégies de développement;
23. invite la communauté internationale à clore les négociations commerciales du cycle de Doha pour le développement d'une manière juste et satisfaisante pour toutes les parties;
24. estime que les effets de la crise sur les États ACP peuvent servir à ces derniers d'incitation à l'investissement dans le secteur agricole de façon à assurer sa sécurité alimentaire et le droit à la souveraineté alimentaire et pour engager un processus de réflexion sur la diversification de la production et la transformation des produits de base afin d'accroître la valeur ajoutée, ce qui améliorerait les termes de l'échange et atténuerait la volatilité des cours des matières premières;
25. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution au Conseil des ministres ACP-UE, au Parlement européen, à la Commission européenne, à la Présidence du Conseil de l'UE, à l'Union africaine, au Parlement panafricain et aux parlements nationaux des pays ACP, à la Banque mondiale, au FMI, à la FAO et aux banques régionales ACP pour le développement.